

Séance ordinaire

2009-05-04

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 4 mai 2009 à 20 heures à laquelle sont présents, Monsieur le maire Marcel Catellier, les conseillers Monsieur Pierre Fortin, Monsieur Jonathan Daigle, Monsieur Sylvain Landry, Monsieur Raynald Coulombe, Madame Lise Théberge, Monsieur André Clavet et Madame Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2009;**
b) Rapport trimestriel du Centre culturel;
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande de M. Gilles Gagné (dossier 360285) à la CPTAQ, lot 3 250 817;
 - b) Demande de dérogation mineure, Mme Amélie Bérubé et M. Martin Beaumont;
 - c) Demande de dérogation mineure, Madame Guylaine Gagné;
 - d) Acceptation des états financiers de l'OMH;
 - e) Cession par le Relais équestre de la Seigneurie Vincelotte inc.;
 - f) Subventions Club Magny-Gym;
 - g) Acceptation offre de services professionnels en droit municipal;
 - h) Félicitations à la directrice générale, accréditation gestionnaire municipal agréé;
 - i) Félicitations aux bénévoles de la bibliothèque Léo-Pol-Morin, mérite Desjardins;
 - j) Subvention Fondation du Cégep de La Pocatière;
 - k) Subventions comité de développement;
 - l) Pacte rural;
 - m) Mérite municipal;
- 8. Affaires commencées.**
 - a) Contrat asphaltage;
 - b) Renouvellement du contrat avec la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.);
 - c) Programmation révisée, taxe d'accise;
 - d) Renouvellement du contrat d'assurances générales;
 - e) Autorisation de signatures, pinces de désincarcération;
 - f) Mandat recherche en eau, Mission H.G.E;
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Marcel Catellier procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : Monsieur Pierre Fortin siège # 1,
Monsieur Jonathan Daigle, siège # 2,
Monsieur Sylvain Landry, siège # 3,
Monsieur Raynald Coulombe, siège # 4,
Madame Lise Théberge, siège #5,
Monsieur André Clavet, siège # 6,
Son honneur, monsieur le maire, Marcel Catellier

2009-05-01

Adoption ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Pierre Fortin que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2009-05-02

Adoption procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009, après avoir été lu par chacun des conseillers (ères), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2009-05-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 900258 au numéro 900346 inclusivement, pour la somme de 283,134,78 \$, les salaires pour une somme de 41 183,61 \$, pour un total de 324 318,39 \$.

6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2009

Le conseiller M. Raynald Coulombe présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité du ccu du 15 avril 2009.

b) Rapport trimestriel du Centre culturel

Le conseiller M. André Clavet présente un résumé du rapport trimestriel du Centre culturel de janvier, février et mars 2009.

7. Affaires nouvelles

2009-05-04

Demande CPTAQ
Gilles Gagné
Bâtiment entreprise
manufacturière

a) Demande de M. Gilles Gagné (dossier 360285) à la CPTAQ, lot 3 250 817

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Gilles Gagné, dossier 360285 pour Les Créations du Berger inc., demande l'autorisation d'une nouvelle construction d'un bâtiment 40 pieds par 100 pieds sise au 1008, chemin des Pionniers Ouest, Cap-Saint-Ignace, lot 3 250 817, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace, pour reloger son entreprise manufacturière de fabrication de produits de peau de mouton et en cuir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit spécifier s'il existe des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT QU' effectivement il existe des espaces disponibles en zone blanche pour ce genre de construction;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle construction est située dans les zones RbM-11 et Ac-2;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé se situe à environ 445 mètres des bâtiments d'élevage laitier les plus rapprochés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec cette nouvelle construction du projet ci-haut mentionné, sur la propriété du demandeur sise au 1008, chemin des Pionniers Ouest, lot 3 250 817, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-05-05

Dérogation mineure
248, ch. Pionniers
Ouest, Amélie Bérubé
Martin Beaumont

b) Demande de dérogation mineure, Mme Amélie Bérubé et M. Martin Beaumont

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser pour l'agrandissement de leur résidence une hauteur de 10,67 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 270, en ce qui concerne les normes d'implantation du bâtiment principal dans la zone AC-2;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans le Journal Le Vaillant, le tout conformément à la Loi ainsi que dans les deux tableaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement d'accepter cette demande de dérogation mineure pour cette propriété de Madame Amélie Bérubé et M. Martin Beaumont sise au 248, chemin des Pionniers Ouest, lot 3 252 190, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-05-06

Dérogation mineure
Guylaine Gagné
964, Quatre-Chemins

c) Demande de dérogation mineure, Madame Guylaine Gagné

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser une marge arrière de 4,92 mètres au lieu de 8,5 mètres pour le projet d'agrandissement de la résidence située dans la zone Rb-6,

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la dérogation mineure et ce, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans le Journal Le Vaillant, le tout conformément à la Loi ainsi que dans les deux tableaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété de Madame Guylaine Gagné sise au 964, route des Quatre-Chemins, lot 3 252 025, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-05-07

États financiers 2008
OMH

d) Acceptation des états financiers de l'OMH

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement d'accepter le rapport financier de l'année 2008 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté par Lemieux, Nolet SENC, vérificateur des livres de l'Office. Le déficit de l'OMH pour l'année financière 2008 est de 93 169 \$ et la part de la Municipalité est de 9 316 \$.

2009-05-08

Cession Relais
Équestre de la
Seigneurie Vincelotte

e) Cession par le Relais équestre de la Seigneurie Vincelotte inc.

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement que :

1. Le Relais Équestre de La Seigneurie Vincelotte inc. cède à la Municipalité tous ses actifs entre autre les immeubles suivants, avec la garantie légale, libre de toute priorité, redevance et hypothèque quelconque et avec possession immédiate, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS** (Lot 3 250 753) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ** (Lot 3 250 635) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

Le tout, avec bâtiment dessus construit, circonstances et dépendances.

Adresse : **800, chemin Vincelotte**, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0.

2. cette cession soit faite sans soulte;
3. le projet d'acte de cession soumis, pour approbation, soit et il est approuvé par les présentes;
4. qu'une copie certifié conforme des présentes résolutions soit remise à l'étude de notaires Boulanger Dolan Denault inc.;
5. que M. Marcel Catellier, maire, et Mme Sophie Boucher, directrice générale, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de cession, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux à cet effet lieront la Municipalité.

2009-05-09

Subvention
Magny-Gym

f) Subvention Club Magny-Gym

CONSIDÉRANT QUE le Club Magny-Gym de Montmagny demande un remboursement de 10 % des coûts d'inscriptions pour les non-résidents de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE dix-huit gymnastes de Cap-Saint-Ignace ont participé aux sessions hiver et printemps 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle et appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement d'accorder une somme de 294,98 \$ au Club Magny-Gym pour le remboursement de 70 % de la différence des coûts des non-résidents de Cap-Saint-Ignace.

2009-05-10

Acceptation offre
service première ligne
urbanisme

g) Acceptation offre de services professionnels en droit municipal

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faite par Me Daniel Bouchard de LAVERY, DE BILLY en date du 6 avril 2009 pour le droit à un accès

téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'inspection municipale au sens large;

CONSIDÉRANT QU' il est très intéressant pour la Municipalité de souscrire à cet offre étant donné la complexité au niveau de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement d'accepter l'offre de services faite par LAVERY, DE BILLY en date du 6 avril 2009 pour une somme forfaitaire de 500,00 \$ par année taxes et déboursés non inclus. La présente offre de services est acceptée pour une année seulement.

2009-05-11

Félicitations dg
G.M.A.

h) Félicitations à la directrice générale, accréditation gestionnaire municipal agréé

Il est proposé à l'unanimité des membres du conseil municipal ;

De transmettre nos sincères félicitations à madame Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière de notre municipalité, qui vient de recevoir son attestation d'études à titre de Gestionnaire Municipal Agréé (G.M.A.). Cette attestation lui a été remise par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec à la suite des excellents résultats obtenus à la fin de ses cours. Madame Boucher occupe le poste de directrice générale officiellement depuis décembre dernier.

2009-05-12

Félicitations
bénévoles bibliothèque
Mérite Desjardins

i) Félicitations aux bénévoles de la bibliothèque Léo-Pol-Morin, mérite Desjardins

Il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal :

De transmettre nos plus sincères félicitations à tous les bénévoles qui œuvrent à la bibliothèque municipale. Leur implication est essentielle afin d'offrir ce service culturel à toute notre population. Le 20 avril dernier, la Caisse populaire de Montmagny, décernait la médaille du Mérite à ces personnes pour l'ensemble de leur travail bénévole. 32 de nos concitoyennes ont gracieusement données plus de 1 700 heures de bénévolat au cours de la dernière année. Encore une fois un grand MERCI pour tout le travail que vous accomplissez sans rien demander en retour. Toute notre population vous en est reconnaissante.

2009-05-13

Fondation Cégep de La
Pocatière

j) Subvention Fondation du Cégep de La Pocatière

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de La Pocatière est actuellement en campagne majeure de financement;

CONSIDÉRANT QU' une présentation de celle-ci a été faite auprès du conseil des maires de la MRC de Montmagny le 14 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne est essentielle pour le développement de ce milieu scolaire et aidera à souligner l'engagement scolaire, le soutien à divers projets, l'attribution de bourses et l'achalandage du cégep qui aidera à maintenir des emplois locaux;

CONSIDÉRANT QU' une proposition a été faite aux municipalités de notre MRC pour la répartition d'un don sur une période de cinq ans selon la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Fortin et résolu unanimement de contribuer à la campagne de financement de la Fondation du cégep de La Pocatière à raison de 1 \$ par citoyen, étalée sur 5 ans, soit 20¢ par année. Le décret officiel de la population sera la donnée prise pour le montant de la subvention annuelle. Le premier versement se fera dès l'acceptation de cette résolution et par la suite, se fera à chaque année au mois de mai.

2009-05-14

Subventions comité de développement

k) Subventions comité de développement

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement a reçu des demandes de financement pour différents projets;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, le comité de développement recommande d'accepter six projets pour l'obtention d'une subvention de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Pierre Fortin et résolu unanimement d'accepter de verser les sommes suivantes :

- Capitales EnCoeur 1 500 \$
- Garde Paroissiale de Cap-Saint-Ignace 1 400 \$
- Gardien de l'héritage Sud-Côtois inc. 500 \$
- Journées Petits jardins 1 000 \$
- Société Saint-Jean-Baptiste 1 000 \$
- Expositions de voitures anciennes 1 500 \$

2009-05-15

Pacte rural

l) Résolution Pacte rural

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement d'appuyer le projet de Tourisme Cap-Saint-Ignace qui est divisé en deux étapes dont la première est l'installation de bancs de parc au village et l'installation de tables de pique-nique dans les différents sites de la municipalité pour cette année afin de vérifier où il est préférable de les installer, la deuxième étape consiste à installer des bancs de parc là où ils sont le plus utiles.

De plus, la Municipalité appuie le projet des panneaux d'accueil à l'entrée de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

La Municipalité s'engage ainsi à permettre à la MRC de Montmagny d'affecter un montant maximum de 1 500 \$ à Tourisme Cap-Saint-Ignace et un montant de 5 000 \$ à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à partir du fonds du Pacte rural pour permettre l'émergence de ces projets et ce, seulement si les promoteurs déposent les documents requis par le fonds.

2009-05-16

Mérite municipal

m) Mérite municipal

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire remet à chaque année des prix dans le cadre du mérite municipal;

CONSIDÉRANT QU' un nouveau prix s'est ajouté cette année et se nomme « Municipalité en santé »;

CONSIDÉRANT QUE ce prix récompensera une seule municipalité qui aura fait preuve de créativité dans un projet visant l'adoption d'un mode de vie sain pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Échange en santé » est un exemple concret de bonnes habitudes à adopter et peut donc être présenté dans cette catégorie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement de présenter le projet « Échange en santé » dans la catégorie Municipalité en santé au mérite municipal du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

8. Affaires commencées

2009-05-17

Contrat asphaltage

a) Contrat d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Sophie Boucher, a procédé par demande de soumission par voie d'invitation écrite pour faire effectuer des travaux de rapiéçage manuel et mécanisé ainsi que pour la pose de couches d'usure sur certains chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' elle a agit conformément aux directives du Conseil municipal et qu'elle a acheminé deux (2) demandes à des entrepreneurs soient : Les Constructions H.D.F. inc. ainsi que Construction BML, division de Sintra ;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) entrepreneurs ont répondu à notre invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la soumission conforme la plus basse déposée par *Les Constructions H.D.F. inc.*. Le coût de la tonne métrique pour le rapiéçage manuel et mécanisé est de 134,50 \$ et le coût pour une couche d'usure est de 103,50 \$ et ce, plus les taxes applicables.

2009-05-18

Renouvellement
entente C.A.U.C.A

b) Renouvellement du contrat avec la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.)

ATTENDU QUE la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches est une corporation à but non lucratif légalement constituée sous l'autorité de la Loi sur les Compagnies (Québec) créée par un regroupement majoritaire de municipalités;

ATTENDU QUE La Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches opère un centre de répartition des appels d'urgence et de secours;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer de bénéficier de service de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoire ou de partie de territoire de toute municipalité désigné par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services de C.A.U.C.A. pour la réception et le traitement des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement d'accepter le renouvellement de l'entente des services d'urgence avec La Centrale d'Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches. De plus, M. Marcel Catellier, maire et Madame Sophie Boucher, directrice générale sont autorisés à signer l'entente avec C.A.U.C.A..

2009-05-19

Programmation révisée
Taxe d'accise

c) Programmation révisée, taxes d'accise

CONSIDÉRANT QU' une programmation de travaux pour la taxe d'accise a été déposée au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation des Territoires le 6 novembre 2006;

CONSIDÉRANT QU' une programmation révisée datée du 16 juin 2008 et adoptée le 7 juillet 2008 par le conseil municipal a été déposée au MAMROT au courant du mois de juillet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont changé depuis ces dépôts et qu'il faut faire une 2^e programmation révisée pour acceptation au MAMROT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu unanimement d'accepter la nouvelle programmation de travaux à être présentée au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour acceptation.

2009-05-20

Renouvellement des
assurances générales

d) Renouvellement du contrat d'assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les protections d'assurances générales de la Municipalité arrivent à échéance le 15 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE PMT Roy Assurances et services financiers inc., mandataire pour la Mutuelle des municipalités du Québec, a présenté une proposition de renouvellement du contrat d'assurances au montant de 40 034 \$ taxes incluses pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement que le Conseil accepte la proposition de renouvellement au montant de 40 034 \$ taxes incluses présentée par PMT Roy Assurances et services financiers inc. pour la période du 15 mai 2009 au 15 mai 2010.

2009-05-21

Autorisation signatures
pincés
désincarcérations

e) Autorisation de signatures, pincés de désincarcération

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté lors de la séance du 12 janvier 2009 la résolution numéro 2009-01-05;

ATTENDU QUE

celle-ci confirmait à la Ville de Montmagny notre intention de participer à la proposition d'achat d'équipements de désincarcération et de débiter les démarches d'acquisitions;

ATTENDU QUE

ces équipements ont été achetés et que la répartition des coûts se fait selon la population équivalente;

ATTENDU QUE

les municipalités propriétaires de ces équipements veulent clarifier les différentes modalités en signant une entente formelle sur une période de cinq ans, renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu unanimement d'autoriser M. Marcel Catellier, maire et Madame Sophie Boucher, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'entente à intervenir entre la Ville de Montmagny ainsi que les Municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer.

De transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Montmagny.

2009-05-22

Mandat Mission HGE
poursuite recherche en
eau

f) Mandat pour recherche en eau, Mission HGE

CONSIDÉRANT QUE

le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace de poursuivre les travaux de recherche en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE :

la Municipalité est satisfaite de la proposition n° PR09-130 de la firme « Mission HGE » datée du 9 avril 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate la firme « Mission HGE » pour la poursuite des travaux de recherche en eau et ce selon les différents phases proposées;

Phase I (Préparation du dossier)

- Compilation des données existantes et discussions avec les différents intervenants
- Visite de terrain et localisation des travaux géophysiques (incluant les dépenses)

Cette phase est au montant de 1 350 \$ plus les taxes applicables.

Phase II (levé sismique)

- Levé de sismique
- Interprétation des résultats
- Supervision des travaux par l'hydrogéologue
- Assurances
- Transport de la dynamite et de l'équipe
- Gîte et couvert de l'équipe (3 techniciens)

Cette phase est au montant de 11 278,50 \$ plus les taxes applicables.

Si les conclusions de ces deux phases s'avéraient négatives, un rapport synthèse permettant de conclure les travaux de recherche en eau souterraine sera alors requis (partie C de votre proposition). Si les résultats s'avéraient prometteurs suite aux deux phases, la Municipalité décidera ensuite si elle poursuit avec la réalisation de la phase III (forages exploratoires).

9. Informations générales

Période de questions

Monsieur Catellier informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions

2009-05-23

Monsieur le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

Levée de la séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet que la séance soit levée à 21 heures.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

Marcel Catellier,
maire